

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SAISINE SUR

« *L'INNOVATION EN AGRICULTURE* » (*titre provisoire*)

(*Décision du Bureau du 12 décembre 2017 – NS 175020*)

Durant les six dernières décennies, l'agriculture a connu d'importants et profonds bouleversements qui ont été permis par des innovations de toutes natures. Aujourd'hui, une question essentielle se pose : comment l'innovation en agriculture pourra-t-elle permettre de répondre aux enjeux des trois piliers, économique social et environnemental, du développement durable dans un contexte marqué par l'émergence de nouvelles attentes des consommateurs et des citoyens ? En effet, sa capacité à apporter les progrès attendus dépend de l'acceptation par la société d'une innovation. A cet égard, l'éthique, dimension à laquelle les politiques publiques, européennes et nationales doivent veiller, revêt une importance primordiale.

Les défis auxquels doit faire face l'agriculture ont été notamment identifiés par le CESE dans son avis de 2016 sur « *La transition agroécologique* » :

- alimentation (production d'une nourriture qualitativement et quantitativement satisfaisante, financièrement accessible, renforcement de la souveraineté alimentaire nationale et européenne, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- santé (garantie d'une alimentation saine, bonnes conditions de travail pour les agriculteurs et les salariés)
- économie (renforcement de la rentabilité et de la viabilité des exploitations, répartition plus équilibrée de la valeur ajoutée au sein des filières)
- social (maintien, voire création, d'emplois attractifs et rémunérateurs)
- sociétal (réponses aux évolutions des comportements alimentaires, prise en compte du bien-être animal)
- environnemental (lutte contre le changement climatique, renouvellement des ressources naturelles et préservation de la biodiversité)
- territorial (contribution au dynamisme économique et à la vie culturelle des territoires ruraux, entretien des paysages)
- technique (valorisation de la recherche, diffusion des bonnes pratiques).

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit l'innovation comme « *la mise en œuvre d'un produit, que ce soit un bien ou un service, d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation* »

ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures ».

En agriculture, elle revêt des formes multiples mais souvent complémentaires : nouvelles pratiques agronomiques (agroécologie, bio, biocontrôle, permaculture...), technologiques (numérique, biotechnologies, robotique, drones...), génétiques (sélection variétale...) ou encore organisationnelles (mutualisation de matériel, échanges de bonnes pratiques). Les acteurs de l'innovation sont également nombreux : organismes publics de recherche, instituts techniques, pôles de compétitivité, industries agroalimentaires, organismes de formation, chambres d'agriculture, coopératives, associations d'agriculteur.rice.s (CIVAM, CETA, GEDA...) ou groupes plus informels...

L'innovation en elle-même ou pour elle-même ne suffit certainement pas, ce sont ses finalités qui comptent. En effet, elle est porteuse de nombreuses problématiques que renforce l'émergence de nouvelles attentes sociétales. Ainsi, elle doit avoir pour finalité de contribuer à relever les défis précédemment évoqués qui peuvent sembler difficiles à concilier.

S'agissant de la recherche, moteur majeur de l'innovation, différents aspects méritent d'être clarifiés : l'articulation entre recherche publique et privée, les modalités de financement de la première et l'intérêt de lui donner une véritable dimension européenne, l'équilibre entre recherche fondamentale et appliquée.

Par ailleurs, le développement des technologies liées au numérique s'accompagne d'une production croissante de précieuses données (Big data) dont la propriété et les modalités de valorisation restent à préciser y compris sur le plan juridique.

Les agriculteur.rice.s et les salarié.e.s doivent être à la fois des acteurs et des bénéficiaires de l'innovation. Il convient par conséquent de s'interroger quant à la place à leur accorder dans ce cadre, que ce soit pour leur permettre d'avoir connaissance des avancées de la recherche, de se les approprier et de favoriser leur diffusion. Il en est de même pour les démarches innovantes réussies issues du « terrain ». Parallèlement, il convient d'encourager et de soutenir ceux et celles qui prennent des risques, notamment économiques, durant les indispensables périodes de transition. Les citoyen.ne.s par le biais des démarches d'innovation participative peuvent eux.elles-aussi initier ou contribuer à faire aboutir des projets porteurs d'avenir pour l'agriculture.

Après avoir examiné ces différentes problématiques, l'avis s'attachera à formuler des préconisations destinées à permettre à notre agriculture de répondre grâce à l'innovation, aux défis auxquels elle est confrontée en associant les acteurs de la recherche, de l'expérimentation, de la formation et du développement agricole.

Au cours de sa réunion du 12 décembre 2017, le Bureau a décidé de confier à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation la préparation d'un projet d'avis qui pourrait faire l'objet d'une présentation en séance plénière à la fin du premier semestre 2018.